

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 05**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29*

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. CALMET Pierre - Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde.

4. DIRECTION GENERALE DES SERVICES : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE – REDACTEUR POUR LE POSTE D'ASSISTANT(E) DE DIRECTION

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un emploi d'assistant(e) de direction au sein de la Direction générale des services.

Aussi, afin de pourvoir à ce poste, il convient de créer un emploi de :

- Adjoint administratif territorial : IB 367 – 432 (catégorie C) ;
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : IB 368 – 486 (catégorie C) ;
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : IB 388 – 558 (catégorie C) ;
- Rédacteur territorial : IB 389 – 597 (catégorie B).

Selon le profil du candidat retenu, les postes non pourvus seront automatiquement supprimés.

Il est précisé que le poste pourra être pourvu par la voie statutaire ou à défaut par la voie contractuelle.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE MME BECCHINO, M. LE PEN, M. DEZERAUD ET M. CALMET (+ 2 POUVOIRS) SE SONT ABSTENUS

D'approuver la création dudit emploi.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT